

Présents : Mairie : M DAYAN ; DDE : M COULANGES ; Enseignants : Mmes ROY, MmeS JARRAUD, YVONNET, GIRODROUX, LAMOTTE, HAPULAT, MCKAY, MONTANE, ROBERT, POISSON, FIOR, SALVADOR, SCHMITT, KUHLMANN, GIROUX, M. FOUANIS, Mes VIEVILLE, BURIAN, SCHIRM ; Parents : API : M. MORAES, Me LE BRIS, M. ROUX, Mme JEHANNO, Mme RENAUD MACIEL, M MICHAULT, M. CEPA, M ROUVEYROL - FCPE : Mme LE MENE, Mme FAVERIE - PEEP : Mme BERTHELOT, Mme OUVVARD, Mme CANDIO, Me LANTOINE, Me MESSIER, Mme MAKHLOUFI

1. Règlement intérieur

Le nouveau règlement intérieur comportant les modifications suivantes est adopté à la majorité : Interdiction des écharpes et foulards, usage des jouets non détournés de leur fonction initiale et précision sur les horaires de sortie de l'étude.

2. Projet d'école 2009-2013 : présentation de l'action 2011-2012

Le projet d'école suit les axes académiques obligatoires : réussite, solidarité et équité. Axe réussite : la taille et le volume de l'école comme facteur de réussite et « construire l'unité du groupe scolaire ». ce dernier permet de renforcer la cohésion maternelle/élémentaire grâce aux conseils inter-cycles et aux outils spécifiques bâtis par la maternelle pour faciliter la continuité à l'école élémentaire.

3. PPMS : informations sur l'exercice de simulation du jeudi 22 septembre 2011

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité pour l'école concerne cette année l'explosion suivie d'un nuage toxique. Un exercice d'une durée de 15mn a été réalisé et les mêmes soucis que l'an dernier ont été relevés ; notamment au niveau du confinement et de l'accès aux médicaments des PAI. Une réunion est prévue entre la mairie et l'académie pour traiter les problèmes signalés.

4. Informations sur les remplacements

Il s'agit d'un problème délicat toute l'année étant donné le nombre de remplaçants (ceux de courte durée étant affectés aux durées longues, ceux de longues durées étant affectés à des postes en fixe). A chaque absence, la directrice appelle des 8h15 l'académie pour tenter d'avoir un remplaçant. Mode d'attribution et nombre de poste affecté à la circonscription ne sont pas fournis par l'académie et demeurent inconnus.

5. Rencontres parents/enseignants : informations

24h sont prévues pour les travaux en équipes pédagogiques et aux relations avec les parents. Une rencontre aura lieu en février (4 ou 11). Les associations de parents d'élève souhaitent par ailleurs que tous les parents y soient invités par l'enseignant ; ce qui n'avait pas été le cas pour toutes les classes en février dernier. Les demandes de rencontres doivent se faire via le cahier de correspondance et doivent demeurer exceptionnelles étant donné le nombre important d'enfants par classe.

6. Temps périscolaires :

o a) Informations sur la restauration municipale

Il y a un premier service de cantine pour les CP et l'aile verte et un second pour les autres. Une moyenne de 330 enfants déjeune à l'école. Il y a théoriquement un surveillant pour 29 élèves mais le taux d'encadrement des enfants n'est pas toujours atteint en raison des absences non remplacées des surveillants. Les menus sont vus lors d'une commission auquel le conseil des enfants participe.

Des remarques sont faites par les cantinières, les élèves et les enseignants sur le manque d'éléments (notamment de pain : 45 baguettes pour 330 enfants) en fin de second service, elles sont remontées à la mairie... Les enfants n'ont par moment pas d'entrée et/ou de dessert pour le second service alors que les repas sont préparés en bonne quantité à la cantine centrale.

L'an dernier et depuis ce début d'année scolaire, la directrice effectue des remontées sur les problèmes d'actes proscrits (violents) perpétrés par des enfants, contraires au règlement de la restauration scolaire en attendant une décision de la mairie (exclusion de la cantine, etc.) permettant aux autres enfants de manger en sécurité. Les parents d'élèves demandent à ce que les signalements de Mme la Directrice soient étudiés par la Mairie et que des actions soient entreprises afin de faire respecter le règlement et protéger les enfants.

o **b) Suivi demandes enseignantes et parentales**

- **Antennes relais** : Les parents d'élèves demandent à ce que la mairie prennent le même arrêté que le maire de Bordeaux (visible ici : <http://www.api-saintmaur.com/les-actions/sécurisation-des-écoles/ondes-du-voisinage/>) pour interdire les antennes relais à moins de 100m des écoles de la ville.
- **Club de lecture** : La mairie a enregistré la demande de matériel pour la création d'une salle de « temps calme » durant le temps périscolaire médian et souhaite une liste des matériels afin d'en étudier le budget en janvier 2012.
- **Garage à vélos** : Le 3eme garage à vélo n'a pas été installé en septembre car le modèle n'était pas arrêté, il le sera avant la fin de l'année.
- **Poubelles et service de propreté** : Le Conseil d'Ecole demande à la majorité le doublement de la fréquence de nettoyage (passage à 2 fois par semaine).
- **Sonnerie** : La sonnerie d'une durée de 1mn10 est trop puissante et entraîne un stress pour les enfants ainsi qu'une fatigue pour le personnel. La mairie indique qu'il n'est pas prévu de modification car elle est commune à toutes les écoles.
- **Trous dans le tapis vert** : Un important trou dans le revêtement de la cour a été « sécurisé » par la mairie suite à une alerte de la directrice. Mais aucune autre action n'est prévue par la mairie.
- **Grilles des fenêtres de la maternelle donnant sur la cour** : Les grilles ont été retirées car elle présentaient un danger mais aucun moyen de remplacement n'est prévu par la mairie.
- **Clefs** : Contrairement aux informations dont la mairie dispose, le déploiement d'un organigramme de clefs n'est pas achevé et la sécurité des biens des classes n'est donc toujours pas assurée notamment au RDC.
- **Tracé des jeux** : L'effacement des tracés est à constater par la mairie.
- **Arbres** : La cour et les classes sont très chaudes en été et des arbres seraient les bienvenus mais ceci impliquerait la réfection de la cour qui n'est pas au programme de la mairie. Les associations de parents d'élèves renouvellent leur demande d'auvent.
- **Utilisation de la salle informatique** : il est demandé à la mairie que le centre de loisirs dispose de son propre matériel informatique (ordinateurs, imprimantes et consommables) car l'usure du matériel en place rend cette salle informatique inutilisable pour les élèves de l'école, alors que l'enseignement de l'informatique est obligatoire. (B2i) D'autre part les enseignants notent la vétusté du matériel informatique, le manque d'accès à Internet ainsi que les cartouches d'encre qui sont payées sur le budget de l'école mais utilisées par les enfants le mercredi.

o **c) Oppidum**

La ville a mis en place un observatoire des pratiques numériques pour les écoles du premier cycle afin d'optimiser les moyens informatiques à mettre à disposition. Des comités comportant des enseignants et des parents sont à mettre en place afin de déterminer l'objectif et les moyens informatiques nécessaires pour l'école.

o **d) Transports scolaires**

Les transports scolaires affrétés par la mairie auprès de compagnies privées posent de graves problèmes aussi bien de sécurité que d'organisation. Les parents d'élèves et les enseignants s'en sont plaints auprès notamment de la mairie qui manque d'éléments factuels (plaque d'immatriculation, etc.) détaillant les problèmes. Il est donc suggéré aux enseignants de ne pas faire monter les enfants dans des cars posant des problèmes de sécurité (pas de brise vitre, montée coté rue, etc.) et à la directrice de signaler tout problème par écrit.

7. OCCE, exercice 2010-2011 : bilan

Budget initial : 2391€75. Apport : parents : 10837. photos : 2942, marché de Noël : 1094. Dépenses : cotisations 816€75, sorties : 7€/élèves, APN ; 199€90. Station musicale : 268€90. Utilisation du solde de 3828€10 : Achat matériel sportif, audiovisuel, pédagogique ainsi que pour le « rallye lecture ».